

Code de Bonne Conduite des professionnels du LGVS



Objectif :

Transmettre un système de valeurs communes qui façonne le comportement et l'action et maintient la qualité élevée dans l'industrie des équipements d'extinction.

Il définit les principes et règles les plus importants qui garantissent l'intégrité et un comportement conforme. Tous les membres de l'association s'engagent à respecter sans exception ce Code de conduite:

- Appareils EN3 certifiés par l'AEAI
- Laissez le mode d'emploi d'origine avec le nom du fabricant
- Ne pas modifier le pouvoir d'extinction original (Rating) des appareils (par d'autres agents extincteurs)

- Entretien respectant les standards définis dans les plans de maintenance LGVS
- Se conformer aux réglementations de maintenance
- Pas de surdimensionnement de la protection incendie

- Des employés reconnaissables et formés professionnellement
- Ne pas usurper l'identité d'une personne de l'autorité officielle (transparence)

- Respecter et se conformer aux réglementations environnementales
- Recyclage professionnel des produits

Nov - 2021